



S.o.s je ne c'est pas quoi faire

Par **xavier40990**, le **22/02/2010** à **21:34**

Bonjour, je suis chauffeur livreur dans les landes
je peux faire des mois a 142h autant que des mois a 230h voir plus ai-je le droit,
car mon patron me paye pas toute les heure, il sa fait 2 mois qu'il reporte 21h,
et suis-je dans mes droit si je refuse de travailler car j'ai un camion qui a des pneus lisse ou le
voyant des freins et allumé??

merci

cordialement Xavier